REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **21 septembre 2017**

Compte rendu affiché le **27 septembre 2017**

Date de convocation du Conseil municipal le **15 septembre 2017**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Jacques ARCHER**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Kaoutar DAHOUM à Jean-Michel DIDION, Fatma FARTAS à Muriel LECERF, Yvette JANIN à Stéphane GOMEZ, Antoinette ATTO à Pierre DUSSURGEY, Christiane PERRET-FEIBEL à Philippe MOINE, Charazede GAHROURI à Sacha FORCA.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Ahmed CHEKHAB, Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	35

Objet :

17.09.0795
Acquisition de trois locaux commerciaux vacants préemptés par la Métropole - 7/9 place Gilbert Boissier

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 25 SEP. 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

RAPPORT DE MONSIEUR GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

L'agence bancaire du Crédit Agricole, dont les locaux se situent 7-9 Place Gilbert Boissier au Village, a cessé son activité au 2ème trimestre 2017 et souhaite désormais procéder à la vente de son patrimoine.

Aussi, une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) a été transmise en mairie le 1er juin 2017, concernant la vente des trois locaux d'activités appartenant à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est, au 7, 9 Place Gilbert Boissier, pour un montant de 150 000 € auquel s'ajoute 4 800 € de commission d'agence à charge de l'acquéreur.

Les locaux, d'une superficie totale de 229,95 m², occupent le rez de chaussée de Deux immeubles en copropriété, édifiés sur des parcelles de terrain d'une contenance totale de 846 m² (parcelles AT 33, 34, 487).

Le bâtiment concerné est implanté dans un secteur à enjeux forts pour la Ville. Il se situe en effet au cœur du village, quartier le plus ancien de Vaulx-en-Velin, dont la Municipalité est soucieuse de préserver l'identité, tout en développant l'offre de services à la population.

Le cœur du village est un secteur sur lequel une attention particulière a été portée dans le cadre de la révision du PLU-h. Plusieurs dispositions concerneront ce secteur de la ville afin d'encadrer son développement et de valoriser son patrimoine, et lui permettre d'assurer ses fonctions historiques de centre, en articulation avec les quartiers environnants.

Au-delà de la révision des documents de planification qui permettra de mieux maîtriser l'évolution du quartier, très malmené ces dernières années, la commune a l'intention de mener des opérations de requalification dans plusieurs domaines. Les travaux de réaménagement de la rue de la République seront engagés début 2019 par la Métropole de Lyon. Parallèlement, une opération FISAC pourrait être lancée sur le commerce du village. Enfin, dans la continuité de la réhabilitation de l'école Grandclément, la ville va poursuivre l'amélioration de son patrimoine.

Le bâtiment objet de la DIA est compris dans le cône de visibilité du château sur lequel la ville a un projet de préservation et de valorisation qui doit nécessairement intégrer les espaces qui l'entourent. Une étude vient d'être lancée par la Mairie pour établir un diagnostic patrimonial précis du château et élaborer des scénarii de rénovation et de réutilisation du bâtiment et de ses abords.

Pour atteindre ces objectifs, la maîtrise foncière du bâti et des espaces publics dans le secteur doit être assurée. C'est pourquoi, la Ville a déjà effectué l'acquisition de plusieurs appartements dans la partie centrale du château, bâtiment aujourd'hui en copropriété qui fut aussi l'ancienne mairie de Vaulx-en-Velin.

Au regard de ces éléments, il parait opportun que la Ville se porte acquéreur de ces trois locaux en vue de les rénover et de les transformer en équipement public.

Dans ce contexte, la Ville a sollicité la Métropole de Lyon afin qu'elle exerce le droit de préemption pour son compte, étant convenu d'une rétrocession ultérieure.

Les Domaines ont confirmé le prix de la déclaration d'intention d'aliéner par un avis en date du 3 août 2017 n° 2017-256V1716.
La Métropole de Lyon a adressé à la Ville une promesse d'achat du montant de la DIA confirmé par les Domaines, au terme de laquelle la Ville devra s'engager à lui racheter les trois locaux d'activités.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver le rapport présenté ;

➢ D'approuver l'acquisition par la Ville à la Métropole de Lyon des biens situés 7, 9 place Gilbert BOISSIER pour un montant de 150 000 € auxquels s'ajoutent la commission d'agence d'un montant de 4 800 € et les frais relatifs à ces acquisitions ;

➢ D'autoriser Madame la Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que tous les actes y afférents avec la Métropole de Lyon, actes qui seront préparés par Maître Pierson, Notaire à Villeurbanne ;

➢ D'acter que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2138 du budget.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 35
Votes Pour : 35
Votes Contre :
Abstention :

➢ Approuve le rapport présenté ;

➢ Approuve l'acquisition par la Ville à la Métropole de Lyon des biens situés 7, 9 place Gilbert BOISSIER pour un montant de 150 000 € auxquels s'ajoutent la commission d'agence d'un montant de 4 800 € et les frais relatifs à ces acquisitions ;

➢ Autorise Madame la Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que tous les actes y afférents avec la Métropole de Lyon, actes qui seront préparés par Maître Pierson, Notaire à Villeurbanne ;

➢ Acte que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2138 du budget.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY